



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Brésil

Question écrite n° 17480

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conséquences désastreuses sur le plan humain et environnemental, du projet de construction du barrage hydroélectrique Belo Monte sur le fleuve Xingu, dans l'État du Para au Brésil. Ce projet entamé en 2005 et dont la mise en œuvre a débuté début 2012, va en effet se traduire par la déforestation de toute cette région de l'Amazonie et entraîner le déracinement des populations indiennes, 40 000 personnes environ, qui y vivent. C'est ce qu'est venu rappeler au cours d'une tournée européenne, à la fin de l'automne dernier, le chef de l'une de ces tribus amazoniennes, Raoni Metuktire, qui se bat depuis une quarantaine d'années pour sauver la forêt amazonienne et les peuples indigènes qui y vivent. Le sommet de Rio, en juin 2012, avait suscité quelques espoirs quant à l'amorce d'une solution. Il n'a malheureusement pas été à la hauteur des espérances des peuples autochtones de l'Amazonie brésilienne. Le devenir de la forêt et des ces peuples se pose donc avec la plus grande acuité. Il est nécessaire d'agir avant qu'il ne soit trop tard. Ce message, le chef Raoni l'a délivré au Président de la République, François Hollande, qui l'a reçu à l'Élysée le 29 novembre et au Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, quelques jours plus tard. Il lui demande quelles actions entend conduire la France pour convaincre le Gouvernement brésilien de renoncer à ce projet menaçant pour l'avenir de la forêt amazonienne et des peuples autochtones.

Texte de la réponse

La France mène une politique internationale active en faveur de la reconnaissance des peuples autochtones et de leur pleine jouissance des droits fondamentaux. Elle a figuré parmi les soutiens les plus déterminés à la « déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones » qui, après plus de vingt ans de débats, a été adoptée par l'assemblée générale des Nations unies en septembre 2007. La France a co-parrainé cette déclaration et oeuvre à ce qu'elle puisse être adoptée à une très large majorité des Etats membres des Nations unies. La France suit avec attention la situation des peuples indigènes dans les différentes régions du monde. Son action vise à établir un dialogue constant et constructif avec les autorités politiques et à entretenir des contacts réguliers avec les organisations intergouvernementales compétentes dans ce domaine. Au Brésil, la présidente Dilma Rousseff rappelle régulièrement l'importance qu'elle attache à la protection des peuples autochtones. La France soutient l'engagement de ce pays dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17480

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1158

Réponse publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 3041